

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 13 AVRIL 2023 A 19 H

Présents : M. Jean-Charles DALLOZ Maire, Mme Marie-Christine LACROIX 1^{ère} Adjointe, M. Thierry DEGEORGE 2^{ème} Adjoint, Mme Catherine CAMPANINI, M. Eric DANJEAN, Mme Claire SAURAT, Mme Fernanda TEIXEIRA ;

Absents excusés : M. Maurice BONDIER pouvoir à M. Jean-Charles DALLOZ –
M. Thierry MICHAUD pouvoir à M. Eric DANJEAN ;

Absents : M. Karim BENHALIMA, M. Bruno MONTEIL ;

Secrétaire de séance : M. Thierry DEGEORGE

I – Approbation du précédent compte-rendu à l'unanimité :

II- Taux d'imposition 2023 :

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux identiques à 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE, décide de ne pas modifier les taux et fixer les taux communaux des impôts directs pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 11,97 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,71 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 76,70 %

Le Conseil Municipal charge le Maire de notifier cette décision aux services de l'Etat et l'autorise à signer les documents correspondants.

La décision d'appliquer le taux de TH sur les logements vacants sera prise ultérieurement.

III – Budgets primitifs 2023 : « COMMUNE » « EAU » et « CAISSE DE L'ECOLE » :

Le Maire présente des propositions de budgets primitifs 2023, dont les résultats sont les suivants :

<u>BP COMMUNE</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	200 060,00 €	200 060,00 €
Investissement	138 060,26 €	138 060,26 €
Total du budget	338 120,26 €	338 120,26 €

<u>BP EAU</u>	Dépenses	Recettes
Exploitation	53 421,30 €	53 421,30 €
Investissement	348 498,09 €	348 498,09 €
Total du budget	401 919,39 €	401 919,39 €

<u>BP CAISSE DE L'ECOLE</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 600 €	1 600 €

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble des Budgets Primitifs 2023 à l'unanimité et autorise le Maire à entreprendre les démarches correspondantes.

IV – SICTOM du Haut-Jura : conteneurs semi-enterrés :

Le Maire informe qu'il a reçu confirmation de la prise en charge du génie civil pour l'installation des conteneurs semi-enterrés par Terre d'Emeraude Communauté.

A priori, 2 conteneurs « recyclable » et 1 conteneur « déchets » seront installés sur le terrain à côté du cimetière (l'emplacement définitif reste à déterminer).

Un deuxième site est encore à l'étude pour l'installation d'1 conteneur « recyclable » et 1 conteneur « déchets ».

V – Site internet :

Le site internet va être opérationnel dans les prochains jours qui suivent, un avis dans les boîtes aux lettres sera distribué pour information à l'ensemble de la population.

VI - Fête du village :

Le Maire confirme que la fête du village aura lieu les 22/23 juillet 2023, une animation musicale reste à trouver.

VII – Questions diverses :

1) Le Maire informe que le CPIE organise un atelier-débat relatif aux changements climatiques : sécheresse, incendies ... le jeudi 4 mai 2023 à 20h à la salle polyvalente, pour toute la population des communes de MARTIGNA et MONTCUSEL. Des avis seront distribués dans les boîtes aux lettres de notre commune.

2) Le Conseil Municipal fait remarquer que le stationnement sur la route devant le cimetière s'avère gênant. Il est demandé de se garer sur le parking attenant.

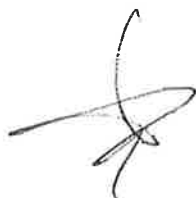
3) Après achat des parcelles de la succession PITON par le GAEC des Pis de CRENANS, le Maire propose d'échanger des parcelles communales A 81 et A87. Sur le principe, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la décision définitive sera prise ultérieurement.

4) Le Maire informe qu'il a adressé une lettre recommandée avec AR aux locataires du T3 au chalet, dont le bail précaire se termine le 4 juillet 2023 pour préavis de non reconduction. Il ajoute qu'il a également adressé un courrier à la locataire du T4 du chalet afin de lui demander de réduire le nombre d'animaux détenus. Le Maire informe des échanges de courriels avec la locataire du T3 chalet.

Le Maire donne lecture d'un courrier de demande de location du T3 à compter du 4 juillet 2023, une réponse d'attribution favorable va être adressée aux demandeurs.

5) Le Maire donne lecture d'un courrier de M. Eric CHOULET dénonçant un passe-droit concernant un dossier d'urbanisme. Un courrier lui a été adressé précisant qu'aucun passe-droit sur la commune ne peut être accordé pour qui que ce soit en ce qui concerne l'urbanisme, comme dans tous les autres domaines gérés par la commune. Le dossier dont l'affichage était incomplet a été rectifié, en l'occurrence il s'agit bien d'une pose de clôture. Le maire rappelle que l'instruction des autorisations d'urbanisme est une compétence gérée par Terre d'Emeraude Communauté.

Séance levée à 21 h 30
Le secrétaire de séance



Le Maire,
Jean-Charles DALVOZ

